

VOTRE RETOUR À L'EMPLOI APRÈS UN ARRÊT MALADIE ?  
ANTICIPEZ POUR UN RETOUR SANS APPRÉHENSION !

prévéam  
LA SANTÉ AU TRAVAIL

# MAINTIEN DANS L'EMPLOI



PENSEZ À LA VISITE DE  
PRÉ-REPRISE

## SALARIÉ

### Un arrêt de plus de 30 jours ?

Organisez une visite avec votre **médecin du travail** avant la fin de votre arrêt pour préparer votre retour en douceur.

## EMPLOYEUR

Informez votre **salarié** de cette possibilité dès qu'un arrêt se prolonge.